

**GROUPE SBT
COMPTES CONSOLIDES**

31 DECEMBRE 2023

Table des matières

États financiers	3
Compte de résultat consolidé	3
Bilan consolidé	4
Tableau de flux de trésorerie consolidé	5
Variations des capitaux propres	5
Faits marquants de l'exercice	7
Méthodes et principes de consolidation	7
Principes généraux	7
Définition du périmètre de consolidation	7
Variation du périmètre de consolidation	8
Intégration fiscale	8
Principes de consolidation	8
Écarts d'acquisition	9
Règles et méthodes comptables	10
Annexe 1. Écarts d'acquisition (goodwill)	13
Annexe 2.1. Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles	15
Annexe 2.2. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	15
Annexe 2.3. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	17
Annexe 3. Valeurs brutes des actifs financiers	18
Annexe 4. Actif circulant	19
Annexe 5. Trésorerie nette	20
Annexe 6. Provisions	21
Annexe 7. Dettes financières	21
Annexe 8. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation	22
Note annexe sur les impôts différés	23
Notes annexes sur les postes du compte de résultat	24
Annexe 9. Chiffre d'affaires	24
Annexe 10. Autres produits d'exploitation	24
Annexe 11. Achats consommés	25
Annexe 12. Charges externes	25
Annexe 13. Impôts et taxes	26
Annexe 14. Charges de personnel	26
Annexe 15. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26
Annexe 16. Produits financiers	27
Annexe 17. Charges financières	27
Annexe 18. Produits exceptionnels	27
Annexe 19. Charges exceptionnelles	28
Annexe 20. Charges d'impôts	28
La preuve d'impôts se décompose comme suit :	29
Autres Informations	30
Effectifs	30
Engagements hors-bilan	30
Rémunérations des commissaires aux comptes	30



Human(s) Matter

Rémunération des dirigeants.....	31
Évènements post-clôture.....	31

États financiers

Compte de résultat consolidé

Libellé	2023	2022
Chiffre d'affaires	19 113 936	18 511 250
Autres produits d'exploitation	1 627 536	1 249 598
Produits d'exploitation	20 741 472	19 760 849
Achats consommés	(855 796)	(790 373)
Charges externes	(7 784 753)	(6 790 322)
Impôts et taxes	(170 463)	(185 333)
Charges de personnel	(10 424 162)	(9 921 008)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(763 232)	(646 149)
Charges d'exploitation	(19 998 406)	(18 333 185)
Résultat d'exploitation	743 066	1 427 664
Produits financiers	102 490	75 171
Charges financières	(161 508)	(172 907)
Résultat financier	(59 018)	(97 736)
Opérations en commun		
Résultat courant des entreprises intégrées	684 048	1 329 928
Produits exceptionnels	50 000	510 993
Charges exceptionnelles	(383 496)	(610 834)
Résultat exceptionnel	(333 496)	(99 841)
Charges d'impôts	566 173	(180 455)
Résultat net des entreprises intégrées	916 725	1 049 632
Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	916 725	1 049 632
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	916 725	1 049 632
Résultat par action	0,46	0,53
Résultat dilué par action	0,46	0,53

Bilan consolidé

Libellé	2023	2022
Capital souscrit non appelé		
Ecart d'acquisition	3 425 791	2 957 828
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 588 362	2 880 125
Immobilisations financières et titres mis en équivalence	1 382 971	360 584
Actif immobilisé	8 397 123	6 198 536
Stocks et en-cours		
Clients et comptes rattachés	5 231 607	5 672 415
Impôts différés	661 194	774 848
Autres créances et comptes de régularisation	2 665 387	1 722 235
Valeurs mobilières de placement		210 733
Disponibilités	3 099 197	3 434 383
Actif circulant	11 657 384	11 814 615
Total Actif	20 054 507	18 013 151
Capital	433 936	433 936
Primes liées au capital	7 147 475	9 458 986
Ecart de réévaluation		
Réserves (part du groupe)	(325 223)	(2 089 239)
Résultat net (Part du groupe)	916 724	1 049 632
Capitaux propres (Part du groupe)	8 172 912	8 853 315
Intérêts minoritaires		
Autres fonds propres		23 111
Total des capitaux propres	8 172 912	8 876 426
Ecart d'acquisition		
Provisions	142 531	93 840
Impôts différés		8 240
Provisions et impôts différés	142 531	102 080
Dettes financières	3 890 100	2 483 953
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 165 428	2 052 928
Autres dettes et comptes de régularisation	5 683 535	4 497 764
Dettes	11 739 063	9 034 645
Total Passif	20 054 507	18 013 151

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2023.12	2022.12
Résultat net total des entités consolidées	916 724	1 049 632
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	744 080	388 778
Variation de l'impôt différé	94 826	36 197
Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs	150 008	
Marge brute d'autofinancement	1 905 638	1 474 607
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	723 937	(547 887)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	2 629 575	926 721
Acquisitions d'immobilisations	(2 745 451)	(771 596)
Réduction des autres immobilisations financières	93 287	9 560
Incidence des variations de périmètre	(356 178)	
Variation nette des placements à court terme	210 733	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(2 797 609)	(762 036)
Émissions d'emprunts	2 002 768	236 917
Remboursements d'emprunts	(642 221)	(390 580)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(1 500 000)	
Augmentations / réductions de capital	(5 052)	999 150
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	(3 042)	(50 992)
Variation nette des concours bancaires		(400)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	(147 547)	794 095
Variation de change sur la trésorerie (IV)	(19 607)	41 228
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(335 188)	1 000 007
Trésorerie : ouverture	3 434 383	2 434 377
Trésorerie : ouverture	3 434 383	2 434 377
Trésorerie : clôture	3 099 197	3 434 383

Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto- contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)
2022	433 936	9 458 986	(1 789 615)	(83 086)	(216 537)	1 049 632	8 853 315
Affectation du résultat N-1			1 049 632			(1 049 632)	
Distribution/ brut versé			(1 500 000)				(1 500 000)
Var. de capital en numéraire et souscription		(2 311 511)	2 306 458				(5 052)
Résultat						916 725	916 725
Autres augmentations, diminutions			(31 820)				(31 820)
Reclassement, restructuration et changement de méthode				(3 042)			(3 042)
Écart de conversion, effet de change					(59 826)		(59 826)
Variations de périmètre			2 613				2 613
2023	433 936	7 147 475	37 268	(86 128)	(276 363)	916 724	8 172 912

Faits marquants de l'exercice

L'année 2023 a été marquée par :

- Le déménagement du siège social de la société SBT, passant du 114 boulevard Malesherbes, 75017 Paris au 2 Place du Colonel Fabien, 75019 Paris ;
- Le déménagement de l'établissement secondaire parisien de la société HUMANS MATTER du 114 boulevard Malesherbes au 2 Place du Colonel Fabien, effectué le 1er juillet 2023 ;
- Le rachat à 100% des titres de la société GNOSIA, spécialisée dans la formation et dans l'édition de logiciels pour les orthophonistes, fin novembre 2023. GNOSIA devenant ainsi une filiale de la société HUMANS MATTER.
- Les prises de participation par la société SBT au capital de :
 - o CONSTEL EDUCATION, à hauteur 10% pour un montant de 357K€
 - o UNITED CROCOS, à hauteur de 2% (avec une participation complémentaire suite à une nouvelle levée de fonds en décembre 2023 pour un montant de 28K€)
 - o REVERTO, à hauteur de 25,70% pour un montant de 571K€
 - o REENBOW, à hauteur de 7% pour un montant de 212K€
- L'annulation des titres de la société HappyBlueFish studio à hauteur de 100% de leur valeur au 31/12/2023 à la suite de la liquidation judiciaire de la société, soit un impact de 75004€ sur le résultat financier de la société, les titres ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 50% en 2022 pour un montant de 75000 euros ;
- La souscription de Prêts pour la Relance auprès de la Société Générale, à hauteur de 1 600 000€ pour financer les investissements cités ci-dessus ;
- La décision de procéder à une distribution de dividendes à hauteur de 1 500 000€ (décision d'Assemblée Générale du 26 juin 2023).

Méthodes et principes de consolidation

Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France, en application des dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (« ANC ») n°2020-01.

Le règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés remplace le règlement CRC n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable et entre en application pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. Son application est prospective puisqu'elle porte sur les opérations et les contrats survenant après la date de première application. L'absence de rétroactivité signifie que des opérations de même nature survenue avant et après le 1er janvier 2021 seront comptabilisées selon les méthodes comptables en vigueur respectivement avant et après cette date.

Le groupe n'a pas choisi d'appliquer ce nouveau règlement de manière rétrospective pour les méthodes rendues obligatoires par le règlement, notamment la comptabilisation des frais d'établissement en charges, seul changement apporté par le nouveau règlement pouvant impacter les comptes consolidés du groupe.

L'application de ce nouveau règlement comptable est sans impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2023, tant au niveau des méthodes comptables que de la présentation des comptes consolidés.

Définition du périmètre de consolidation

Le Groupe SBT a publié ses premiers comptes consolidés le 31 décembre 2006, suite à son introduction sur le Marché Libre d'Euronext Paris le 26 avril 2006.

Les états financiers des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date effective de transfert du contrôle. Ce contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans chacune des filiales.

Au 31 décembre 2023, le périmètre comprend 6 sociétés.

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)	Adresse	Pays	Siren
HAPPYNEURON INC	IG	100,00	100,00	1430 Walnut Street, Suite 200 Philadelphia, PA, 1902, USA	ETATS UNIS	20-3755393
OSE HONG KONG	IG	100,00	100,00	7/F Hong Kong Trade CTR 161- 167 DES VŒUX RD Central	HONG KONG	2445428
OSE NEW YORK	IG	100,00	100,00	C/O Deborah A. Nilson & Associates, PLLC 10 East 40 th Street Suite 3310 New-York 10016	ETATS UNIS	101-1801045
GNOSIA	IG	100,00	100,00	1 rue Emile Allier, 30000 NIMES	FRANCE	481446524
HUMANS MATTER	IG	100,00	100,00	52 quai Rambaud 69002 LYON	FRANCE	451130744
SBT	IG	100,00	100,00	114 Boulevard Malherbes 75017 PARIS	FRANCE	432681427

Variation du périmètre de consolidation

En 2021, le Groupe SBT a vu disparaître de son périmètre les sociétés ARNAVA, SYMETRIX, TWINCORP et HAPPYNEURON. Ces sociétés ont été fusionnées dans la société FPB2, devenue HUMANS MATTER.

Le rachat de la société BL CONSULTANTS (acquisition des titres BL CONSULTANTS pour un montant de 426.199€) en novembre 2021 s'est traduit à la clôture par une fusion de cette société dans la société HUMANS MATTER avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

La société BL CONSULTANTS avait une filiale, la société BL CONSULTANTS FORMATION, qui par l'effet de la fusion est devenue une filiale de HUMANS MATTER.

En 2022, l'entreprise BL CONSULTANTS FORMATION a été fusionnée dans HUMANS MATTER.

En décembre 2023, l'entreprise GNOSIA a intégré le périmètre du groupe SBT en devenant une filiale à 100% de HUMANS MATTER.

Intégration fiscale

SBT a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2009.

Depuis 2021, le groupe d'intégration fiscale est constitué de SBT et HUMANS MATTER.

Principes de consolidation

Toutes les opérations réciproques réalisées entre les entités consolidées selon la méthode d'intégration globale sont éliminées.

Les règles et méthodes comptables des différentes filiales sont sensiblement les mêmes et conformes aux règles du groupe ; l'incidence d'éventuels ajustements sur le patrimoine, la situation financière et le résultat consolidé étant négligeable, aucun retraitement n'a été effectué.

Concernant la méthode de conversion des comptes libellés en dollars US et en dollars H.K, le compte de résultat a été converti au taux de conversion moyen de l'exercice, soit :

- 0,92483956 euros pour 1 dollar US pour HAPPYNEURON INC et OSE CORP ;
- 0,11813388 euros pour 1 dollar H.K pour OSE Consulting H.K

Le bilan a été converti au taux du 31 décembre 2023, soit :

- 0,90497738 euros pour 1 dollars US pour HAPPYNEURON INC et OSE CORP ;
- 0,11585606 euros pour 1 dollars H.K pour OSE Consulting H.K

L'écart de résultat ainsi constaté s'élève à -436€.

Écarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs et passifs identifiables de cette entité sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur estimée à la date d'acquisition.

En cas d'écart positif entre le prix d'acquisition net et la juste valeur des actifs et passifs identifiables, l'excédent est porté en écart d'acquisition à l'actif du bilan consolidé.

Le prix d'acquisition net inclut tous les honoraires et les frais accessoires directement liés à l'acquisition.

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Écarts d'acquisition ».

Depuis 2016, le groupe SBT, en accord avec la nouvelle réglementation, a décidé de ne plus amortir ses écarts d'acquisition et de procéder à un test de dépréciation, ceci constitue un changement de méthode par rapport aux années antérieures.

Conformément aux dispositions de la norme, les amortissements précédemment constatés dans les états financiers n'ont pas fait l'objet d'une reprise.

En 2021, l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés BL CONSULTANTS (fusionnée dans la société HUMANS MATTER à la clôture) et BL CONSULTANTS FORMATION ont fait naître de nouveaux écarts d'acquisitions que l'on retrouve à l'actif du bilan consolidé. De même, l'acquisition de fonds de commerce durant l'exercice ont également fait naître de nouveaux écarts d'acquisitions.

En 2023, l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société GNOSIA (en décembre 2023) a fait naître un nouvel écart d'acquisition que l'on retrouve à l'actif du bilan consolidé. Cet écart s'élève à un montant de 342.963€ obtenu de la manière suivante :

GNOSIA		
	Tranche 1	Total
Nbre actions	100	100
OP capital	100,0%	100,0%
Date acquisition	30-nov-23	
Valeur comptable	414 721	414 721
Frais acquisition	28 922	28 922
Valeur Origine	443 643	443 643
Capital	30 000,00	
Prime émission	-	
RL	3 000,00	
Réserves	62 952,00	
RAN		
Résultat	4 728,00	
OP Résultat minoritaires		
Situation nette	100 680,00	
Ecart acquisit*	342 963	

De même, le paiement de l'earn-out ainsi que la levée de la GAP de BL Consultants durant l'exercice sont également venus augmenter les écarts d'acquisition initialement constatés pour cette acquisition.

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Le groupe applique la méthode préférentielle qui est l'inscription des frais de recherches et développement à l'actif.
- Les dépenses encourues lors de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont remplis simultanément :
 - La faisabilité technique en vue de sa mise en vente ;
 - L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre ;
 - Sa capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation ;
 - L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs ;
 - La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente ;
 - Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable ;
- Amortissement des immobilisations incorporelles :
 - Les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de leur utilisation par les entreprises : 1 à 5 ans (la durée de 5 ans est retenue principalement pour les logiciels et outils créés par SBT et Humans Matter).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.
- Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession.
- La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Constructions	20 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel outillage	2 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 à 5 ans
- Mobilier de bureau	5 à 10 ans

DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES

- Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture.
- Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Un test d'impairment est réalisé à partir de prévisionnels de trésorerie à 3 ans établis par le management, actualisés avec un WACC à 11% afin d'évaluer la valeur d'utilité des titres non consolidés.

Stocks

Les stocks sont valorisés au prix de revient moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissements

Depuis l'exercice 2015, les Crédits d'impôts (CIR et CII) du groupe sont constatés dans les comptes consolidés en subvention d'investissements.

Toutefois, en l'absence de disposition spécifique dans le règlement ANC n° 2020-01 relative à la comptabilisation du CIR (et plus généralement des crédits d'impôt), le CIR doit être présenté selon les dispositions du PCG, de manière uniforme dans les comptes consolidés et dans les comptes individuels (voir Mémento Comptable n° 31505) : en diminution de l'impôt sur les bénéfices, conformément à la note d'information de l'ANC du 11 janvier 2011 (Réponse d'ANC du 19-5-2022 à la saisine de la CNCC du 14-2-2022 sur le Règl. ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés, Bull. CNCC n° 206, juin 2022).

Les Crédits d'impôts du groupe ne sont donc plus constatés dans les comptes consolidés en subvention d'investissements au titre de l'exercice 2023 mais en impôt sur les sociétés.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Le solde des charges à répartir a été retraité en consolidation.

Contrats de location financement

Le groupe applique la méthode qui consiste à considérer le bien reçu en location. Dans ce cas, les loyers versés sont constatés en charges au compte de résultat et le bien ne doit figurer à l'actif de l'entreprise utilisatrice tant que celle-ci n'a pas levé son option d'achat.

Cette solution est basée sur la forme juridique de l'opération : il n'y a pas transfert de propriété du bien dans le patrimoine de l'utilisateur.

Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du groupe se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

Impôts différés

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actif sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

L'impôt sur les sociétés résultant des décalages temporaires répétitifs et des retraitements a été constaté en impôt différé.

L'impôt différé est calculé au taux d'impôt en vigueur, soit 25% pour les sociétés françaises. Les taux d'impôts ne devraient pas évoluer à moyen terme, en effet, il est toujours prévu un taux d'impôt de 25% sur la totalité du résultat fiscal pour 2024 et 2025 ;

Les impôts différés sur les déficits reportables des sociétés françaises du groupe ont été activés en raison des perspectives de l'activité.

Pour la société HAPPYNEURON INC, les impôts différés sur les déficits reportables ont été activés à hauteur de 70% du report déficitaire (tax allowance de 30% de prudence).

Pour la société OSE CORP, les impôts différés sur les déficits reportables ont été activés à hauteur de 100%.

Sur la base des prévisions de résultats, ces déficits reportables devraient être utilisés à moyen terme.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Engagements de retraite

Les engagements du groupe au titre des indemnités de départ à la retraite sont calculés en appliquant une méthode actuarielle rétrospective prorata temporis.

Le taux d'actualisation retenu est de 3,71% au 31/12/2023 contre 3,84% au 31/12/2022. L'engagement est calculé en tenant compte des hypothèses de progression de salaire de 4% constant et de rotation du personnel de 5%, paramètres constants par rapport à la clôture précédente.

Ces indemnités ont fait l'objet d'une comptabilisation en provision pour risques et charges.

Notes annexes sur les postes du bilan

Annexe 1. Écarts d'acquisition (goodwill)

Libellé	2022	2023	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Autres variations
Ecart d'acquisition	6 030 169	6 498 132	342 963				125 000
Amortissements des écarts d'acquisition	(2 572 342)	(2 572 342)					
Dépréciations des écarts d'acquisition	(500 000)	(500 000)					
Valeur nette	2 957 828	3 425 791	342 963				125 000

Rappel 2021 : Impact de la fusion entre sociétés sœurs en 2021 sur les écarts d'acquisition – Changement de méthode

À la suite de la fusion entre les sociétés Arnavia, Happy Neuron, Symetrix et Twin Corp dans la société FPB2 (désormais Humans Matter) au 30 juin 2021 avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2021, le groupe SBT a décidé de modifier son offre de prestation de service.

L'offre de service SBT est désormais globale, avec notamment la création de parcours qui réunissent toutes les compétences des anciennes sociétés. De ce fait nous ne pouvons plus suivre précisément le chiffre d'affaires de chaque segment de notre offre. Mais surtout, les métiers s'entrecroisent et les collaborateurs deviennent de plus en plus polyvalents, il est donc impossible de déterminer les charges associées aux anciens fonds de commerces sur lesquels un écart d'acquisition a été calculé et vérifié chaque année.

Afin de gérer le suivi des performances, le groupe SBT a donc décidé, en vertu de la note de présentation du règlement ANC 2015-06 relatif au PCG, de considérer qu'à partir de la fusion, les écarts d'acquisition historiques seraient combinés et traité comme un seul fonds sur lequel l'écart d'acquisition sera valorisé.

L'innovation étant une priorité permanente, tout nouveau fonds de commerce constitué ou acquis sera apprécié unitairement et, au bout de 5 ans nous considérons qu'il ne sera plus suivi en tant que tel mais intégré dans l'offre globale.

Valorisation nette des écarts d'acquisition historique jusqu'au 31/12/2020 :

- ARNAVA :	1€
- Happy Neuron (Motus) :	402 457€
- SYMETRIX :	181 743€
- OSE CONSULTING	1 068 419€
- Happy Neuron INC	4 246€
- Happy Neuron (Creasoft) :	41 357€
- TWIN CORP	628 310€

Valorisation nette des écarts d'acquisition à partir du 01/01/2021 :

- Humans Matter :	2 326 533€
-------------------	------------

Comme mentionné précédemment, le groupe SBT a décidé de ne plus amortir systématiquement ses goodwill mais de procéder à un test de dépréciation.

À fin 2023, les tests d'indice de perte de valeur effectués n'ont pas révélé de perte à constater sur les différents goodwill du groupe. Les données permettant d'arriver à cette conclusion se basent sur les éléments suivants :

- 1) Utilisation d'un prévisionnel de trésorerie et de l'établissement du budget des 3 années suivantes la date de clôture (2024, 2025 et 2026)

- 2) Les paramètres retenus pour calculer le taux d'actualisation sont remis à jour tous les ans et contiennent :
 - a. Le taux sans risque France (taux OAT 10 ans)
 - b. La prime de risque du marché (prime de risque marché français 2023)
 - c. Le beta risque entreprise (volatilité correspondante au marché)
- 3) L'impairment test sur la valeur des titres constitue la différence entre la valeur des titres en comptabilité et la valeur d'entreprise (test de valeur DCF diminué des dettes et augmenté de la trésorerie).

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

Libellé	Brut	Amort.	Dépré.	Net
Ecart d'acquisition	6 498 132	(2 572 342)	(500 000)	3 425 791
Partenaires				
HUMANS MATTER	5 817 214	(2 424 071)	(500 000)	2 893 143
EX. EDITIONS CREASOFT	189 628	(148 271)		41 357
HAPPYNEURON INC	4 246			4 246
BLC FORMATION	19 081			19 081
GNOSIA	342 963			342 963
FDC BL CONSULTANT	125 000			125 000

Annexe 2.1. Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2022	2023	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	2 061	2 061					
Concessions, brevets et droits similaires	7 374 910	7 952 966					578 056
Fonds commercial	27	27	125 000				(125 000)
Autres immobilisations incorporelles	47 959	1 959					(46 000)
Immobilisations incorporelles en cours	759 228	1 356 767	1 101 459				(503 921)
Avances et acomptes s/immo. incorp.	466 878	457 804					(9 074)
Immobilisations incorporelles	8 651 063	9 771 584	1 226 459				(105 938)
Constructions	17 190	17 190					
Installations techniques, matériel & outillage		1 913				1 913	
Autres immobilisations corporelles	540 652	925 909	221 701		(728)	164 284	
Immobilisations corporelles en cours		72 722	300			72 422	
Immobilisations corporelles	557 842	1 017 734	222 001		(728)	238 619	
Total	9 208 905	10 789 318	1 448 460		(728)	238 619	(105 938)

Le groupe SBT inscrit au bilan les frais de développement interne. Ces coûts font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 ans.

Ils sont inscrits à l'actif dès lors que les critères d'activation sont remplis notamment quant aux perspectives commerciales. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.

Une dépréciation est constatée le cas échéant.

Annexe 2.2. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Le détail des amortissements s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	(261)	(261)					
Concessions, brevets et droits similaires	(5 769 124)	(6 410 587)	(595 308)				(46 155)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(5 769 385)	(6 410 848)	(595 308)				
Installations techniques, matériel & outillage		(1 913)				(1 913)	
Autres immobilisations corporelles	(482 480)	(711 280)	(69 233)		620	(160 187)	
Amortissements des immobilisations corporelles	(482 480)	(713 193)	(69 233)		620	(162 100)	
Amortissements sur actif immobilisé	(6 251 865)	(7 124 041)	(664 541)		620	(162 100)	(46 155)

La synthèse des immobilisations corporelles et incorporelles est la suivante :

Immobilisations Incorporelles				
Libellé	Brut	Amortissements	Déprecations	Net
Ouverture	8 651 063	(5 769 385)	(76 915)	2 804 763
Augmentation (Inv,Emp)	1 226 459			1 226 459
Dotation		(595 308)		(595 308)
Diminution (Cess, Remb.)				
Reprise				
Autres variations	(105 938)	(46 155)		(152 093)
Effet de chage et réévaluation				
Variation de périmètre				
Clôture	9 771 584	(6 410 848)	(76 915)	3 283 821

Immobilisations Corporelles				
Libellé	Brut	Amortissements	Déprecations	Net
Ouverture	557 842	(482 480)		75 362
Augmentation (Inv,Emp)	222 001			222 001
Dotation		(69 233)		(69 233)
Diminution (Cess, Remb.)				
Reprise				
Autres variations				
Effet de change et réévaluation	(728)	620		(108)
Variation de périmètre	238 619	(162 100)		76 519
Clôture	1 017 734	(713 193)		304 541

Annexe 2.3. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	(76 915)	(76 915)					
Dépréciations sur actif immobilisé	(76 915)	(76 915)					

Une dépréciation d'immobilisation a été effectuée à 100% de la valeur nette comptable en 2020 pour un produit qui n'est plus vendu (nombreux concurrents gratuits sur le marché) mais donné en complément de nos prestations à nos clients.

Maintien de cette dépréciation dans les comptes de 2023.

Annexe 3. Valeurs brutes des actifs financiers

Libellé	2022	2023	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	283 168	1 311 196	1 618 771	(150 008)		(433 484)	(7 251)
Titres immobilisés (non courants)		7 251					7 251
Actions propres	(0)		3 042				(3 042)
Prêts	13 333	33 946	27 200	(6 587)			
Dépôts et cautionnements versés	139 132	136 474	84 504	(86 700)	(461)		
Compte de liaison (Cessions internes)	(45)	(45)					
Immobilisations financières	435 588	1 488 823	1 733 516	(243 295)	(461)	(433 484)	(3 042)
Titres mis en équivalence							
Actifs financiers	435 588	1 488 823	1 733 516	(243 295)	(461)	(433 484)	(3 042)

Les 1 311 K€ de titres de participation à la clôture correspondent pour 113K€ à l'acquisition d'une participation dans la société HELLO ELTON par SBT en 2021, pour 48K€ à l'acquisition d'une participation dans la société UNITED CROCOS par SBT en 2022 et 2023, pour 571K€ à l'acquisition d'une participation dans la société REVERTO par SBT en 2023, pour 212K€ à l'acquisition d'une participation dans la société REENBOW (conversion des BSA Air en titres de participation en 2023) et pour 357K€ à l'acquisition d'une participation dans la société CONSTEL EDUCATION. Ces titres de participations ne font pas partie du périmètre de consolidation.

La synthèse des autres immobilisations financière est la suivante :

Libellé	2023	< 1 an	1 an<<4 ans	> 5 ans
Prêts	33 946	13 591	20 355	
Dépôts et cautionnements versés	136 474		136 474	
Total	170 420	13 591	156 830	

Annexe 4. Actif circulant

Libellé	2023			2022		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	5 259 917	(28 310)	5 231 607	5 699 934	(27 519)	5 672 415
Clients et comptes rattachés	5 259 917	(28 310)	5 231 607	5 699 934	(27 519)	5 672 415
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	330 128		330 128	112 684		112 684
Créances fiscales hors IS part < 1an	896 482		896 482	1 032 260		1 032 260
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	1 068 584		1 068 584	350 523		350 523
Comptes courants part < 1an	2 673		2 673	2 673		2 673
Autres créances part < 1an	179 245		179 245	113 021		113 021
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)	20 275		20 275			
Charges constatées d'avance - part > 1an	698		698			
Charges constatées d'avance part < 1 an	167 303		167 303	111 075		111 075
Compte d'ajustement (intragroupe bas de bilan)	0		0	0		0
Compte de liaison (Intra-groupe bas de bilan)	(0)		(0)	0		0
Autres créances et comptes de régularisation	2 665 387		2 665 387	1 722 235		1 722 235
Actif circulant	7 925 304	(28 310)	7 896 994	7 422 169	(27 519)	7 394 650

Les clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	2023	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans
Clients et comptes rattachés part < 1 an	5 259 917	5 259 918			
Clients et comptes rattachés	5 259 917	5 259 918			
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	330 128	330 128			
Créances fiscales hors IS- part < 1an	896 482	896 482			
Etat Impôt sur les bénéfices - part < 1an	1 068 584	1 068 584			
Comptes courants - part < 1an	2 673	2 673			
Autres créances part < 1an	179 245	179 245			
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)	20 275	20 275			
Compte d'ajustement (intra-groupe bas de bilan)	0				
Compte de liaison (Intra-groupe bas de bilan)	(0)				
Charges constatées d'avance part < 1 an	167 303	167 303			
Autres créances et comptes de régularisation	2 664 689	2 664 689			
Actif circulant	7 924 606	7 924 606			

Annexe 5. Trésorerie nette

Libellé	2022	2023
Trésorerie active nette	3 434 383	3 099 197
Disponibilités	3 434 383	3 099 197
Trésorerie à court terme	3 434 383	3 099 197
Placements à court terme	210 733	
VMP - Autres placements	210 733	
Trésorerie à long terme	210 733	
Trésorerie nette	3 645 117	3 099 197

Annexe 6. Provisions

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Autres variations
Provisions pour litiges < 1 an	50 000			(50 000)		
Provisions pour pensions et retraites > 1 an	43 840	142 531	98 691			
Impôts différés passif	8 240					(8 240)
Provisions et impôts différés	102 080	142 531	98 691	(50 000)		(8 240)

La reprise de provision pour litige RH concerne :

- HUMANS MATTER : 50 K€

La reprise d'indemnité de départ à la retraite a été mouvementée comme suit courant 2023 :

- Dotation de 90 K€ chez HUMANS MATTER ;
- Dotation de 9 K€ chez SBT ;

L'autre variation d'impôt différé passif concerne :

- HUMANS MATTER : 8K€ - transfert de l'impôt différé passif vers l'impôt différé actif

Annexe 7. Dettes financières

Libellé	2022	2023	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	1 059 305	706 699		(352 607)		
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	929 581	2 274 642	1 600 000	(277 427)	22 488	
Dépôts et cautionnements reçus	400	23 511				23 111
Emission titres part. & av. de l'Etat - courant	494 667	885 248	402 768	(12 188)		
Dettes financières	2 483 953	3 890 100	2 002 768	(642 221)		23 111

L'augmentation de 2.003 K€ des dettes financières s'explique par les éléments suivants :

- SBT pour 1.600 K€ correspondant à la souscription des Plans pour la Relance dans le cadre des investissements (prises de participations) réalisés : 500K€ REVERTO, 500K€ GNOSIA, 400K€ CONSTEL EDUCATION et 200K€ Emprunt Déménagement
- SBT pour 403K€ correspondant à l'avance remboursable BPI dans le cadre du second versement du projet THERADIA

La diminution de 642 K€ des emprunts est liée aux remboursements d'emprunts précédemment contractés par :

- SBT pour 277 K€ (échéances 2023 de remboursement des 2 PGE contractés par SBT en 2020) ;
- HUMANS MATTER pour 353K€ (échéances 2023 de remboursement des 2 PGE contractés par HM en 2020) ;
- HUMANS MATTER pour 12 K€ (premier remboursement de l'avance remboursable BPI correspondant au contrat export US souscrit par OSE Consulting en 2019).

La variation de périmètre de 22K correspond à l'entrée dans le périmètre consolidé de l'emprunt souscrit par GNOSIA antérieurement au rachat par HUMANS MATTER.

Libellé	2023	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	2 393 575		605 394	424 460	247 719	509 039	606 963
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	587 766	587 766					
Dépôts et cautionnements reçus	23 511		23 511				
Émission titres part. & av. de l'État - part < 1 an	885 248	791 187	48 752	45 309			
Dettes financières	3 890 100	1 378 953	677 657	469 769	247 719	509 039	606 963

Annexe 8. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2022	2023
Dettes fournisseurs part < 1 an	2 052 928	2 165 428
Dettes fournisseurs	2 052 928	2 165 428
Avances acomptes reçus sur commandes	10 876	5 679
Dettes sociales part < 1 an	1 715 616	1 566 356
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	1 700 239	1 559 475
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	4 735	11 199
Comptes courants groupe part < 1 an	20 002	20 000
Dividendes à payer		785 454
Autres dettes part < 1 an	14 921	614 565
Charges à payer (Quote part pertes SNC)	8 158	7 011
Produits constatés d'avance part > 1 an		85 867
Produits constatés d'avance part < 1 an	1 023 216	1 027 929
Autres dettes et comptes de régularisation	4 497 764	5 683 535
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	6 550 692	7 848 963

Les fournisseurs et comptes rattachés, les autres dettes et compte de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	2023	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs part < 1 an	2 165 428	2 165 428					
Avances acomptes reçus	5 679	5 679					
Dettes sociales part < 1 an	1 566 356	1 566 356					
Dettes fiscales hors IS part < 1 an	1 559 475	1 559 475					
Impôts sur les bénéfices part < 1 an	11 199	11 199					
Comptes courants groupe part < 1 an	20 000	20 000					
Dividendes à payer	785 454	785 454					
Autres dettes part < 1 an	614 565	614 565					
Charges à payer (Quote part pertes SNC)	7 011	7 011					
Produits constatés d'avance part < 1 an	1 113 796	1 113 796					
Autres dettes et comptes de régularisation	7 848 963	7 848 963					
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	7 848 963	7 848 963					

Note annexe sur les impôts différés

Libellé	Ouverture	Clôture	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Impôts différés - actif	774 848	661 194	28 816		(5 860)		(136 609)
Impôts différés - passif	8 240		123 642				(131 882)
Valeur nette d'impôt différé	766 607	661 194	(94 826)		(5 860)		(4 727)
Liasse	167 039	163 768	2 590		(5 860)		
Fiscalité différée (décalages temporaires)	588 597	466 509	(122 088)				
Fiscalité différée (retraitements)	10 971	30 917	24 673				(4 727)
Annulation part IP et MEE							
Sous total	766 607	661 194	(94 826)		(5 860)		(4 727)
Autres							
Valeur nette par catégorie	766 607	661 194	(94 826)		(5 860)		(4 727)

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Annexe 9. Chiffre d'affaires

Libellé	2023	2022
Ventes de marchandises	10 896 807	8 740 765
Production vendue de services	7 895 402	9 631 804
Produits des activités annexes	321 726	138 682
Chiffre d'affaires	19 113 936	18 511 250

Décomposition du Chiffre d'affaires par zone géographique et par activité :

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Etats-Unis	Chiffre d'affaires Hong-Kong	Total Chiffre d'affaires
Activité Design/Accompagnement	6 972 001 €	1 087 334 €	368 455 €	8 427 790 €
Activité Parcours	3 883 500 €	- €	- €	3 883 500 €
Activité Santé	4 952 587 €	439 865 €	- €	5 392 452 €
Activité Assement / Tests	772 467 €	- €	- €	772 467 €
Activité Coaching	426 040 €	- €	- €	426 040 €
Activité Autres Produits	211 687 €	- €	- €	211 687 €
Total activités	17 218 282 €	1 527 199 €	368 455 €	19 113 936 €

Annexe 10. Autres produits d'exploitation

Libellé	2023	2022
Production immobilisée	177 609	158 354
Subventions d'exploitation	1 410 116	743 053
Rep. /Prov. engagements de retraite		302 375
Transferts de charges d'exploitation	23 350	45 187
Autres produits	16 461	630
Autres produits d'exploitation	1 627 536	1 249 598

Annexe 11. Achats consommés

Libellé	2023	2022
Achats de marchandises	(266 432)	(126 349)
Achats d'études et prestations de services	(409 637)	(532 761)
Achats non stockés de matières et fournitures	(179 727)	(131 263)
Achats consommés	(855 796)	(790 373)

Annexe 12. Charges externes

Libellé	2023	2022
Redevances de crédit-bail	(64 917)	(87 856)
Locations immobilières et charges locatives	(622 959)	(652 221)
Locations mobilières et charges locatives	(99 503)	(98 743)
Entretien et réparations	(65 526)	(110 930)
Primes d'assurances	(50 992)	(47 120)
Autres services extérieurs	(87 479)	(26 023)
Personnel détaché et intérimaire	(2 578 452)	(1 478 442)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(2 628 511)	(2 574 808)
Publicité, publications, relations publiques	(202 125)	(253 532)
Transport	(2 082)	(1 710)
Déplacements, missions et réceptions	(532 252)	(484 889)
Frais postaux et frais de télécommunications	(265 540)	(319 984)
Frais bancaires	(123 662)	(116 857)
Autres charges externes	(1 786)	(0)
Autres charges	(458 969)	(537 206)
Charges externes	(7 784 753)	(6 790 322)

L'augmentation du poste « Personnel détaché et intérimaire » entre 2023 et 2022 (+1.100K€) s'explique par des honoraires de prestataires externes travaillant sur des projets d'innovation faisant l'objet de subventions (impact de +150K€ environ sur les charges externes (BRO, Trans3, Theradia), sachant qu'une majeure partie de ces dépenses ont été traitées en compte d'immobilisations en cours) et par l'augmentation des prestations réalisées par des externes sur certaines activités de l'entreprise (impact de +618K€ environ sur les prestations de conseil et d'accompagnement, les parcours et les formations notamment).

L'augmentation du poste « Rémunération d'intermédiaires & honoraires » entre 2023 et 2022 (+55K€) s'explique par l'augmentation des honoraires d'avocats et de conseil juridique par rapport à 2022 du fait de la production des éléments juridiques dans le cadre des prises de participation dans les sociétés CONSTEL EDUCATION, REVERTO, UNITED CROCOS, ... et le rachat de la société GNOSIA.

Annexe 13. Impôts et taxes

Libellé	2023	2022
Impôts et taxes sur rémunérations	(126 703)	(126 021)
Autres impôts et taxes	(43 760)	(59 313)
Impôts et taxes	(170 463)	(185 333)

Annexe 14. Charges de personnel

Libellé	2023	2022
Rémunérations du personnel	(7 532 254)	(7 303 005)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(2 721 174)	(2 521 932)
Autres charges de personnel	(170 734)	(96 070)
Charges de personnel	(10 424 162)	(9 921 008)

Annexe 15. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2023	2022
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(323 553)	(305 229)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(340 988)	(340 920)
Dot/Prov. engagements de retraite	(98 691)	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(763 232)	(646 149)

Annexe 16. Produits financiers

Libellé	2023	2022
Dividendes des autres participations	5 722	
Produits sur créances et VMP		917
Reprise sur dépréciation titres - groupe	75 004	
Gains de change sur opérations financières	21 300	74 254
Produits nets sur cession de VMP	463	
Produits financiers	102 490	75 171

Annexe 17. Charges financières

Libellé	2023	2022
Charges d'intérêts	(45 990)	(44 493)
Pertes de change sur opérations financières	(9 666)	(53 410)
Dot. dépr. sur actifs financiers		(75 004)
Dotations pour dépréciation titres - groupe	(105 852)	
Charges financières	(161 508)	(172 907)

Annexe 18. Produits exceptionnels

Libellé	2023	2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		129 990
Produits excep. s/ exercices antérieurs		1 207
Subv. invest. virées au résuit, de l'ex.		349 796
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	50 000	30 000
Produits exceptionnels	50 000	510 993

La Reprise sur dépréciation exceptionnelle concerne une reprise sur la provision concernant un litige RH à la suite de la décision du tribunal en faveur de HUMANS MATTER (pour 50 000€).

Annexe 19. Charges exceptionnelles

Libellé	2023	2022
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(227 382)	(567 124)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(4 320)	(43 711)
VNC des titres conso cédés	(150 008)	
Dot. excep./Dépr. actif circulant	(1 786)	
Charges exceptionnelles	(383 496)	(610 834)

Les 227 K€ de « Charges exceptionnelles sur opération de gestion » correspondent principalement :

- Au versement d'indemnités de rupture conventionnelle et d'indemnités de licenciement pour 172 K€ chez Humans Matter et pour 4K€ chez SBT ;
- Au versement d'honoraires de notre cabinet immobilier dans le cadre du déménagement des locaux parisiens du 114 boulevard Malesherbes au 2 place du Colonel Fabien chez SBT pour 43 K€.

Les 150K€ de « VNC des titres conso cédés » correspondent à l'annulation des titres détenus chez HappyBlueFish suite à la liquidation judiciaire de cette société en 2023.

Annexe 20. Charges d'impôts

Libellé	2023	2022
Impôt sur les bénéfices	660 999	(144 257)
Impôts différés	(94 826)	(36 197)
Charges d'impôts	566 173	(180 455)

Le reclassement portant précédemment sur le Crédit Impôt Recherche (CIR) et Crédit Impôt Innovation (CII) en subventions n'a plus lieu d'être. Ce crédit d'impôt a donc été maintenu dans la charge d'impôt du compte de résultat consolidé. Cf. règles et méthodes comptables, paragraphe relatif au crédit d'impôt en page 11 du présent document.

Extrait EFL :

En l'absence de disposition spécifique dans le règlement ANC n° 2020-01 relative à la comptabilisation du CIR (et plus généralement des crédits d'impôt), le CIR doit être présenté selon les dispositions du PCG, de manière uniforme dans les comptes consolidés et dans les comptes individuels (voir Mémento Comptable n° 31505) : en diminution de l'impôt sur les bénéfices, conformément à la note d'information de l'ANC du 11 janvier 2011 (Réponse d'ANC du 19-5-2022 à la saisine de la CNCC du 14-2 2022 sur le Règl. ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés, Bull. CNCC n° 206, juin 2022).

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2023.12
Résultat des entreprises intégrées	916 724
Résultat net (Part du groupe)	916 724
Intérêts minoritaires - Résultat	
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et	566 173
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)	
Impôts différés	(94 826)
Impôt sur les bénéfices	660 999
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	
Carry-back	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et rés	350 551
Taux d'impôt de l'entité consolidante	
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	
Effets des différences de base	(233 670)
IS sur différences permanentes	(7 546)
IS sur éléments taxés à taux réduit	45 214
Impôt différé sur déficit antérieur imputé & reporté en arrière	(271 339)
ID sur écritures manuelles non fiscalisées	
Impôts différés sur déficits non activés (taux de l'entité)	
Effets des différences de taux	(124 375)
Ecart sur taux d'impôt	788 419
Ecart sur taux d'impôt - Social	(641 455)
Ecart sur taux d'impôt - Dif. Temp.	
Ecart sur taux d'impôt -Déficit int. Fis.	(271 339)
Effet de variation de taux d'impôt différé - F82	
Effets des dispositions fiscales particulières	934 927
Impôt de l'exercice (Majo.IS > 763 000 €)	(45 777)
Crédit d'impôt (Si comptabilisé en R69500)	706 776
Impôts forfaitaires (IFA, ..)	
Ecritures de régularisation	
Redressements fiscaux	
Contributions sociales	
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	
Carry-back	
Impôts différés	2 590
Impôt sur les bénéfices	
Impôts diff. sur déficit imputé sur int fis. (taux de l'entité)	271 339
Ecritures manuelles sur Impôt	
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	576 882
CHARGE D'IMPOT REELLE	566 173
ECART	10 709

Autres Informations

Effectifs

Effectif	31/12/2023	31/12/2022
SBT SA	11	19
HUMANS MATTER SAS	101	101
HAPPYNEURON Inc	3	3
OSE CORP.	5	5
OSE H.K.	3	3
GNOSIA	1	0
Effectif total	124	131

Engagements hors-bilan

Les Prêts Garantis par l'Etat souscrits par SBT courant 2020 bénéficient de la garantie de l'Etat (garantie BPI) telle que prévue par l'arrêté du 23 mars 2020.

Engagement de rachat ferme d'actions des Bénéficiaires de REVERTO par SBT :

Prise de participation d'une valeur de 571 k€ à hauteur de 25,7% du capital par acquisition de 1 500 actions nouvelles et 309 actions d'un actionnaire cédant.

Cette acquisition a été également financée par PPR pour 500 k€. Une promesse de cession à SBT de 100% des actions restantes a été convenue et actée par Pacte d'associés. L'option conférée aux cédants pourra être levée par ce dernier entre juillet et novembre 2026. Cette valeur sera comprise entre 2 100 k€ (« Valeur Plancher ») et 9 000 k€ (« Valeur Plafond »).

La valeur de marché sera égale au Résultat d'Exploitation (déc.-25) * coefficient multiplicateur (20).

Le groupe ne possède pas d'autres engagements hors-bilan en cours à la clôture de l'exercice.

Rémunérations des commissaires aux comptes

	31/12/2023	31/12/2022
SBT société mère	46 K€	44 K€
Filiales consolidées	26,5 K€	22 K€
TOTAL	72,5 K€	66 K€

Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération allouée aux membres des organes de direction	184,4	112,3
Total	184,4	112,3

Évènements post-clôture

La société Humans Matter a constaté une contraction des prises de commande Grands Comptes (Scope @Work) à la fin de l'année 2023, avec un impact sur le chiffre d'affaires 2024, en retard par rapport au budget.

Les ventes du 1er trimestre 2024 sont reparties à la hausse et une « sales War » sur les grands comptes est en cours depuis le mois de mars afin de rattraper le retard.

L'activité de HappyNeuron est pour sa part légèrement en avance sur les prévisions budgétaires.

Le Groupe SBT a mis en place un plan de réduction des couts qui sera totalement effectif à la fin du mois de juin 2024 afin de préserver sa rentabilité en 2024.